

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

PERSPECTIVE

Rencontre de l'ORIV

La prochaine rencontre de l'ORIV se déroulera à **Strasbourg** (Maison des associations – 1a place des Orphelins) le **6 mars**, à **18h15**, en présence de **Joëlle BORDET**, Psychosociologue, Maître de Recherche au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (département Economie et Sciences Sociales). Joëlle BORDET viendra nous présenter son ouvrage intitulé « **Oui à une société avec les jeunes des cités !** », paru en 2007 aux Editions de l'Atelier.

ACTUALITE

Une année 2008... que le Conseil d'administration et l'Equipe de l'ORIV vous souhaitent « haute en couleurs » !

L'ORIV a souhaité présenter ses vœux en faisant sienne la phrase suivante « La beauté de l'arc en ciel naît de ses différentes couleurs ».

Fort de ce précepte, l'ORIV souhaite, au cours de l'année, poursuivre son travail de **mise à disposition et de production de connaissances** dans les domaines qui sont les siens à savoir l'**intégration** (des migrants), la **prévention des discriminations** (en particulier liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et la **politique de la ville** (l'action en faveur de la cohésion sociale et territoriale). Il s'agit également, dans un contexte de forte évolution des politiques publiques et de mutations socio-économiques, d'**accompagner les acteurs** (élus, professionnels et associatifs) afin de leur permettre de mieux faire face à ces défis, tout en considérant que la **société française est multiple, riche de cette diversité** et doit se faire en accord avec toutes ces composantes !

Pour y contribuer, l'ORIV démarre cette nouvelle année avec une équipe renouvelée. En effet la moitié de l'effectif actuel est arrivée au cours de l'année 2007. Ce renouvellement est porteur de compétences nouvelles dans le domaine de l'intégration et des discriminations, notamment sous l'angle juridique, ainsi que dans le domaine de la politique de la ville.

Par ailleurs, l'ORIV accueille en ce début d'année et pour au moins trois mois, Martine THIEBAULD. Elle va assurer un stage à l'ORIV dans le cadre de son Master II en intervention sociale (CERIS – Université Marc Bloch) sur le thème « Stratégies éducatives des femmes étrangères ». Dans cette perspective, elle rencontrera des femmes migrantes, peu ou pas scolarisées, afin de comprendre et de rendre compte des stratégies éducatives mises en œuvre pour accompagner leurs enfants.

RETOUR SUR

L'immigration : une réponse au défi démographique de demain ?... Echanges avec François HERAN

Le 18 janvier dernier, lors d'une rencontre de l'Oriv organisée en partenariat avec le Clapest, un peu plus d'une cinquantaine de personnes, ont pu échanger avec François HERAN, Démographe, Directeur de l'INED (Institut

Voir suite colonne ci-contre

Suite...

National des Etudes Démographiques), à partir de la présentation des arguments développés dans son dernier ouvrage « Le temps des Immigrés. Essai sur le destin de la population française » (Editions du Seuil, 2007). De manière pédagogique, en s'appuyant sur des travaux issus de la statistique publique française comme européenne, privilégiant les approches comparatives et en rendant compte des grandes tendances, François HERAN a analysé les caractéristiques démographiques de la France et a fait un travail de projection dans le temps. Certes la France est aujourd'hui le pays européen qui présente le taux de natalité le plus élevé... mais à court terme les effets du « baby boom », devenu « papy boom », vont se faire ressentir avec force. D'autant que la France ne pourra s'appuyer sur l'immigration comme le font d'autres pays européens.

A travers quelques données, il a démontré l'illusion d'une France « ouverte à l'immigration », ainsi que celle d'une « immigration choisie ». En effet, il a mis en avant le fait qu'en France, « l'immigration ne prend pas la forme d'une intrusion massive mais d'une infusion durable ».

La France de demain, pour permettre le développement des générations, devra être une France accueillante et faisant une place aux étrangers. Le développement des discours actuels et des réticences qu'ils impliquent risque de peser lourd dans notre capacité à « vivre ensemble » demain. Il est plus que jamais nécessaire de « replacer le temps court du politique dans la longue durée de l'évolution sociale ».

Retour sur les « Journées des Professionnels de la Ville »

L'ORIV a mis en place en 2006 des rendez-vous réguliers pour les professionnels des collectivités locales et des services de l'Etat intervenant dans le champ de la politique de la ville, les « Journées des professionnels » (JDP).

Ces rencontres ont pour objectifs de mettre en réseau les professionnels et de leur apporter de la connaissance sur différents sujets. Huit rencontres ont eu lieu en 2007 sur les thèmes suivants : Accès à l'emploi et discriminations ; Habitat et mixité ; Observation, indicateurs, évaluation (2 séances) ; Optimiser les démarches de participation des habitants ; Renovation urbaine et prise en compte des enjeux actuels ; Evaluation des CUCS : mise en œuvre, points d'appui et difficultés ; Politiques de santé publique et politique de la ville. L'ORIV renouvellera ces rendez-vous en 2008 sur la base du bilan de la programmation 2007 et des attentes des professionnels (via une enquête par questionnaire).

◆ Du plan respect et égalité des chances... au plan Espoir Banlieues

Fadela AMARA, Secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville a présenté le 22 janvier 2008 à Vaulx en Velin, les grandes lignes du plan « Espoir Banlieues » qui devrait être dévoilé le 8 février par le Président de la République. Ce plan fait suite à une large consultation via internet (blog...) et des Rencontres Territoriales de la Ville. Ce plan, d'un milliard d'euros, en direction des cent quartiers les plus défavorisés comporte trois axes principaux : « un accompagnement personnalisé des jeunes sans emploi », qui se verront proposer « de manière systématique une formation longue débouchant sur un métier », « un renforcement des moyens de lutte contre l'échec scolaire » et « un plan de désenclavement des quartiers ». Elle propose de travailler sur deux niveaux de territoires. D'un côté, les quartiers les plus difficiles (cent quartiers identifiés) feront l'objet d'un suivi particulier et d'opérations de rénovation ; de l'autre, les quartiers fragiles, bénéficieront d'actions de prévention. Dans cette perspective, il s'agira de donner plus aux communes les plus en difficultés, en revoyant les principes de solidarité entre communes. Enfin, la Secrétaire d'Etat précise : « Mon objectif, c'est de ne laisser aucun jeune dans le désœuvrement, je proposerai des dispositifs précis dans ce domaine pour créer plus de 45000 emplois en 3 ans et réduire dans le même temps de 40% le chômage des jeunes en banlieues qui reste le premier fléau dans nos cités. »

◆ Zoom sur les conditions de logement des immigrés...

Le diagnostic établi par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) remis au Premier Ministre, courant janvier 2008, est accablant. Les conditions de logement des immigrés se caractérisent par une sur-représentation dans le parc HLM, dans les logements insalubres et une concentration dans certains territoires (notamment les zones urbaines sensibles). Répondre à cet enjeu nécessite, selon le HCI, d'agir sur le droit commun. Le rapport met en avant le fait que le gouvernement devrait, par exemple, « favoriser la mise sur le marché de logements dans l'habitat diffus par la création d'une assurance obligatoire des risques locatifs [...] ». Déjà expérimentée, la location par des associations ou des bailleurs sociaux, puis la sous-location à des ménages modestes pourraient être généralisées. L'accès des immigrés à la propriété devrait elle aussi être favorisée, via la vente de logements sociaux à leurs occupants ».

Pour aller plus loin : Rapport disponible sur le site internet du HCI : www.hci.gouv.fr Rubrique Publications/Avis

ZOOM DU MOIS

L'intégration... une notion complexe et souvent polémique !

La notion d'intégration est une notion complexe et aujourd'hui souvent connotée négativement.

Du fait de son objet de travail, de sa dénomination et de l'histoire de sa création, l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville s'est vu dans l'obligation de préciser ce terme. Cette réflexion a donné lieu, en 2000, à la production d'un Cahier de l'Observatoire (n°29) intitulé « Penser et mesurer l'intégration ». La notion d'intégration renvoie à des sens multiples. **Le terme d'intégration désigne à la fois un processus et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en œuvre.**

Or, si on se réfère à Emile DURKEIM, sociologue, cette notion qui est au fondement du lien social, désigne à la fois :

- un **état du système social**, ainsi une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale,
- la **situation d'un individu ou d'un groupe** qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient.

Sur le plan des **politiques publiques** ce n'est que récemment que le terme a été employé (à compter des années 80) et qu'il a été défini (fin des années 90). Par habitude, ce processus est, le plus souvent, référé à la **situation des immigrés installés de façon durable dans le pays d'accueil**. Ce processus, qui s'inscrit dans la durée, est celui d'une participation effective, de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France, à la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées (liberté des personnes, laïcité de la vie publique, solidarité) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs. **L'intégration implique donc tous les domaines de la vie quotidienne**, l'intégration relève d'un enjeu transversal.

Sur le plan national, la définition mise en avant (qui a d'ailleurs fait l'objet d'une réactualisation, la première définition datant de 1990) est la suivante :

L'intégration n'est pas l'assimilation : elle ne vise pas à réduire toutes ses différences.

L'intégration n'est pas l'insertion : elle ne se limite pas à aider des individus à atteindre des standards socio-économiques satisfaisants – beaucoup ont su s'y hisser sans l'assistance de quiconque – quitte à leur ménager un compartiment où ils puissent vivre sans contact avec la société d'accueil, tant le mot société ne saurait, dans la conception française du terme, se comprendre que comme le siège d'interactions permanentes entre l'ensemble de ses membres, et non comme une simple juxtaposition de communautés cloisonnées. Mais l'intégration n'est pas non plus un simple processus moral voire caritatif, elle demande un effort réciproque, une ouverture à la diversité qui est un enrichissement mais aussi, une adhésion et une volonté responsable pour garantir et construire une culture démocratique commune.

Cette définition a été élaborée par le Haut Conseil à l'Intégration (instance placée auprès du 1er Ministre, datant de 1989) dans le cadre de son « Bilan de la politique d'intégration », réalisé en 2006.

L'ORIV se réfère avant tout à la définition sociologique de cette notion. A ce titre, il s'agit de prendre en compte la **dimension normative** (mise en avant dans la définition des politiques publiques), mais aussi la **dimension dynamique** souvent omise (phénomène impliquant l'ensemble de la société).

Par ailleurs, les travaux menés ont souligné l'importance d'une prise en compte à l'échelon local de cette dynamique. C'est **au local et avec le temps que l'intégration prend sens** sachant qu'elle s'appuie sur des échanges, des rencontres (et donc une maîtrise minimum de la langue) qui sont facilités par des règles communes et des codes partagés.

Partant de ces éléments, l'ORIV, de par son objet, est amené à intervenir dans le cadre de la politique d'intégration ou dans le cadre d'actions visant l'intégration.

Immigration, intégration... et politique publique

S'il n'est pas nouveau de disposer en France de poste ministériel dédié à l'intégration (sous des formes et des appellations qui ont variés selon les périodes), la mise en œuvre d'un Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, porté par M. Brice HORTEFEUX, constitue une nouveauté dans le paysage politique français. Elle réside dans **l'articulation de ces différents approches et plus particulièrement dans l'accent mis sur la question des flux migratoires**. Lors du Conseil des Ministres du 6 juin 2007, M. HORTEFEUX présentait comme suit l'articulation entre ces axes :

- le premier objectif est de maîtriser les flux migratoires par une action renforcée dans le domaine de la lutte contre l'immigration illégale,
- la politique de co-développement doit accompagner ce mouvement en misant sur « le compte épargne co-développement » et l'aide au retour volontaire,
- dans le même temps, le gouvernement vise à maîtriser l'immigration familiale, par la mise en place d'un contrat d'accueil et d'intégration pour la famille, garantissant pour l'avenir une intégration facilitée et à favoriser l'immigration pour des raisons professionnelles,
- enfin l'identité nationale sera promue comme cadre favorisant cette intégration. »

Le recours à la notion d'« identité nationale » et le rapprochement entre ces différentes notions ont suscité des réactions, de la part notamment de chercheurs parties prenantes de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration considérant que « [cela] s'inscrit dans la trame d'un discours stigmatisant l'immigration et dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers dans les moments de crise ».

Le gouvernement actuel veut agir simultanément sur deux plans :

- **gérer les flux de migrants nouveaux** (contrôle des frontières, immigration choisie en lien avec les besoins de développement, contrôle renforcée...)
- **favoriser l'intégration des personnes immigrées présentes sur le territoire**. Précisons que le terme d'*immigré* renvoie à une personne née étrangère, dans un pays étranger, qui a migré et qui vit en France. Cette personne a pu, ou non, acquérir la nationalité française.

Dans cette logique, il s'agit de développer les flux migratoires pour des raisons économiques par rapport aux flux migratoires pour des raisons familiales. Ainsi, et depuis 2003, les réformes législatives adoptées ont notamment visé à encadrer plus fortement les flux de migrants, à limiter les entrées pour raisons familiales et à favoriser les migrations de travail, notamment celles répondant aux besoins de l'économie française. Cette volonté s'exprime, depuis 2006, dans le discours officiel sur l'immigration par un passage d'une « immigration subie » à une « immigration choisie ».

Cf. l'analyse de la loi du 21 novembre 2007, dans le supplément joint à ce numéro.

Au-delà de cette dernière loi, il faut préciser qu'une **commission destinée à réfléchir à une modification constitutionnelle de la politique d'immigration** en travaillant sur l'instauration de quotas d'immigration, d'une part et sur la simplification du droit des étrangers, d'autre part, a été mise en place courant janvier. La présidence en a été confiée à Pierre MAZEAUD, ancien président du Conseil constitutionnel et de la commission des lois de l'Assemblée nationale et juriste. La remise du rapport est prévue pour le mois de mai.

Dans le même temps, la politique gouvernementale vise à faciliter la vie de ceux qui sont présents légalement et durablement sur le territoire. Dans cette perspective différentes actions ont vu le jour comme une aide en direction des femmes immigrées dans l'accès aux droits, la mise en place d'une « carte permanente de séjour » pour les étrangers résidant en France depuis longtemps... ou encore la mise en œuvre du Contrat d'Accueil et d'Intégration qui propose à tout nouvel arrivant, une information sur les droits civiques et sociaux, ainsi que la possibilité de suivre une formation en français.

Suite colonne ci-contre...

Suite...

Si la double logique de contrôle des flux, d'une part, et de soutien à l'intégration, d'autre part, peut paraître pertinente sur le papier... la réalité est souvent plus complexe.

La focalisation sur les flux migratoires et le contrôle des entrées peut être à **l'origine du développement d'une image négative du migrant** perçu au pire comme un « fraudeur », un « délinquant », au mieux comme « non souhaité ». Cette image, qui résulte d'une **vision « utilitariste » de la migration**, rejait sur toutes les personnes présentes sur le territoire français et considérées, à tort ou à raison, comme issue de l'immigration. D'autre part les étrangers ayant des attaches familiales fortes en France sont de plus en plus stigmatisés, alors qu'ils **exercent un droit fondamental, celui de vivre en famille**.

Par ailleurs, cette focalisation ne permet pas de tenir compte de la **complexité et de la pluralité des situations vécues par les individus** et de la **réalité de l'évolution démographique** (cf. travaux de F. HERAN) à moyen terme, ainsi que des **réticences structurelles dans ce domaine** (évolution rapide et difficilement contrôlée des besoins économiques...).

Des enjeux connexes... intégration républicaine et intégration locale !

Ces orientations, et la refonte des politiques publiques dans les domaines de l'immigration, l'intégration et la prévention des discriminations sur ces dernières années, sont à l'origine de modifications profondes, tant au niveau des institutions que des notions.

C'est ainsi que l'on a vu apparaître la **notion d'intégration républicaine**. L'émergence de cette notion dans le discours public coïncide avec l'inscription de cette dimension dans le droit. Jusque récemment la notion d'intégration n'avait pas de base législative. C'est chose faite avec les lois du 26 novembre 2003 et du 26 juillet 2006 qui précise que « l'intégration républicaine est appréciée en particulier au regard de son engagement [l'engagement du migrant] à respecter les principes qui fondent la République française, du respect effectif de ces principes et de sa connaissance suffisante de la langue française ». Ainsi au-delà d'une insertion sociale, professionnelle et culturelle, l'intégration comprend aussi une dimension « politique », dans la mesure où elle implique le respect des principes qui régissent la République française.

L'accent mis sur l'intégration a également eu pour effet de mettre en avant les **enjeux locaux de l'intégration**. Cela passe par le renforcement des démarches visant la déclinaison de cette question au niveau régional (PRIPI - Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées) comme départemental (PDA - Plan Départemental d'Accueil des primo-arrivants), mais aussi par une **implication et/ou des sollicitations de plus en plus forte en direction des élus**.

Voir suite au dos

ZOOM DU MOIS Suite...

Travailler la question de l'intégration au niveau local permet de prendre en compte les particularités et les réalités des communes (caractéristiques des populations en présence, des moyens humains et financiers, des politiques de droit commun), mais aussi de mettre en œuvre des réponses adaptées.

Prenons l'expérience de l'Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI) qui est intervenu sur Sarre-Union, commune d'environ 3500 habitants, située à 80 kilomètres de toute ville d'importance. Cet isolement est accentué par le manque de mobilité résultant d'un faible réseau de transport en commun. La population immigrée y est majoritairement d'origine turque. Le travail de l'ADLI a d'abord été de prendre en compte tous ces éléments avant de poser un diagnostic. Il a fallu partir de ce qui existait pour faire un travail sur ce qui pouvait être optimisé, développé et mis en place. Un comité de pilotage a été constitué avec les acteurs locaux (ANPE, Mission Locale, éducation nationale, associations, travailleurs sociaux, élus...). Le partenariat a eu une place centrale dans la concrétisation et la mise en œuvre des actions.

L'intégration ... une dimension européenne !

Si l'intégration est une préoccupation locale, elle devient, de plus en plus souvent, un enjeu européen. Le huitième conseil des ministres franco-allemand qui s'est tenu à Berlin le 12 novembre 2007 a ainsi porté sur « L'intégration et l'égalité des chances ». Ce thème a été décliné dans les différents champs de compétences gouvernementaux (travail, affaires étrangères, éducation, intérieur, justice, finances, économie, agriculture, défense, jeunesse, santé, logement...).

Ce rendez-vous s'inscrit dans une démarche commune (France-Allemagne) initiée à l'automne 2005 et officiellement lancée lors du 6ème Conseil des ministres franco-allemand qui s'était tenu le 14 mars 2006. Ce premier temps d'échanges a été suivi d'autres réflexions et travaux s'appuyant sur des contacts entre acteurs locaux, nationaux et bilatéraux [On peut citer : Le 9ème dialogue franco-allemand des 10 et 11 mai 2007 sur le thème « Europe, terre d'immigration – Origines, Défis, Chances » organisé par la Fondation Asko-Europa ; L'élaboration, sous l'égide de l'OFAJ, en octobre 2006, d'un plan d'actions rédigé par un groupe de jeunes allemands et français ; le Forum franco-allemand pour l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration et de l'égalité des chances de juillet 2006 organisé par l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg (DFI)]. Partant du constat que l'égalité des chances et l'intégration jouent un rôle clé pour l'avenir économique, social, culturel et politique de l'Europe, cette démarche franco-allemande doit permettre de « mettre en place un échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'intégration : apprentissage linguistique des primo-arrivants, accès des migrants dans les entreprises (« Charte de la Diversité »), indicateurs mesurant le succès de l'intégration, réseaux de parrainage, mixité sociale dans les quartiers, conseils en matière de compétences professionnelles ». Elle est « née du désir d'offrir à la jeunesse de l'Europe des perspectives d'avenir sur le plan professionnel, social et culturel, quelle que soit son origine, et de la volonté d'agir en faveur du respect de la diversité, sous toutes ses formes, et du respect d'autrui ».

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte européen de plus en plus volontaire dans les domaines de l'intégration et de l'égalité des chances, traités sous l'angle de la mise en place d'une politique d'immigration commune et de la maîtrise des flux. La France souhaite d'ailleurs, dans le cadre de sa présidence de l'Europe, lors du second semestre 2008, en faire un axe fort de coopération.

Ce rapprochement entre les deux pays a eu également pour effet de permettre le développement de coopération entre chercheurs. Ces travaux visent la confrontation des approches en terme de migration, d'intégration, d'égalité des chances... au-delà des modèles propres à chaque pays afin de mettre en avant les atouts et limites des orientations actuelles.

Pour plus d'informations, contactez l'oriv

Zoom du mois... Documents récents

Documents consultables au centre de documentation

British Council, **Migration Policy Group, Migrant Integration Policy index 2006-2007**, septembre 2007, 208 p. A télécharger sur www.integrationindex.eu
Réalisé grâce au travail conjoint de 25 organisations (universités, ONG, fondations, etc.), cet index couvre 25 pays membres de l'UE (excepté la Roumanie et la Bulgarie, le projet ayant débuté avant l'intégration de ces pays à l'UE) ainsi que le Canada, la Suisse et la Norvège. 6 composantes de la politiques d'accueil et d'intégration de ces pays ont été examinées : le droit de résidence ; le regroupement familial ; l'accès à la nationalité ; la participation des migrants à la vie politique ; la lutte contre les discriminations ; l'accès au marché du travail. La politique de la France se situe en deçà de la moyenne des 28 pays étudiés, en 12ème position après, entre autres, le Portugal, l'Italie, le Royaume Uni et la Slovénie.

Collectif, **Europe, terre d'immigration : origines, défis, chances – compte-rendu des débats du 9ème dialogue franco-allemand, les 10 et 11 mai 2007 à l'Académie d'Otzenhausen**, Sarrebruck, Fondation Asko-Europa, 2008, 126 p. (Coll. Documentation)

Collectif, **La gestion de la politique de l'intégration et de l'égalité des chances au niveau des communes : Actes des consultations franco-allemandes de Stuttgart des 15 et 16 mars 2007**, Ludwigsburg, Deutsch-Französisches Institut, novembre 2007 (*dfi compact*, n°6)

NIESSEN Jan, SCHIBEL Yongmi, **Manuel sur l'intégration à l'intention des décideurs politiques et des praticiens**, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2ème éd., mai 2007, 96 p.

Ce manuel donne des exemples concrets de l'intégration des immigrants dans les 25 Etats membres de l'Union européenne. Il présente des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience de décideurs politiques et de praticiens, sur les 4 thèmes suivants : le recentrage de l'intégration des immigrants, le logement dans un environnement urbain, l'intégration économique, la gouvernance en matière d'intégration.
http://ec.europa.eu/comm/justice_home/Rubriques
Centre de documentation – Immigration – Intégration

Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, **Les orientations de la politique de l'immigration – 4ème Rapport remis au parlement**, Paris, La Documentation française, décembre 2007, 227 p. (téléchargeable sur : www.ladocumentationfrancaise.fr)

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction : Equipe de l'ORIV
Suivi et Contact : Diane Hässig